



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

**BURUNDI | LA GOUVERNANCE SOCIO-ECONOMIQUE DU PAYS LAISSE A DESIRER**



**Rapport sur la gouvernance et les droits sociaux et économiques au Burundi**

*©Privé, septembre 2024, une quarantaine de mineurs expulsés de la Tanzanie vivent dans des conditions déplorables.*

septembre 2024

## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES .....	i
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	iii
0.INTRODUCTION .....	1
I.DES CONFLITS FONCIERS SENSIBLES AU GENRE .....	1
I.1.CAS DE MINANI ESPÉRANCE EN PROVINCE RUTANA.....	1
I.2.CAS D'UNE CELIBATAIRE NIYONGERE RÉNILDE EN PROVINCE MURAMVYA .....	2
I.3.CAS DE BUKEME JEANNE DE LA PROVINCE MWARO .....	2
I.4.CAS DE LA VEUVE SANDRA DUSABE DE LA PROVINCE DE GITEGA .....	3
II.DES EXPROPRIATIONS FONCIÈRES ABUSIVES.....	3
II.1.EXPROPRIATION FONCIÈRE ABUSIVE SUR LA COLLINE BISHA, COMMUNE RUSAKA, PROVINCE MWARO.....	3
II.2. CAS DE CONFLIT FONCIER ENTRE LE CAMP MUDUBUGU AVEC LA POPULATION ENVIRONNANTE .....	4
III. DU DROIT À L'ÉDUCATION : UN MANAGEMENT SOMBRE DUDIT SECTEUR.....	6
III.1. PROBLÈME DE LOGEMENT ET D'EAU POTABLE EN MILIEU SCOLAIRE : CAS DU LYCÉE RUMONGE .....	6
III.2.PROBLÈME D'ENSEIGNANTS EN NOMBRE SUFFISANT : CAS GÉNÉRALISÉS DANS LES ECOLES DU PAYS .....	7
III.3. DES CONDITIONS INTENABLES POUR LES ÉLÈVES DE L'ECOFO GASENYI I EN MAIRIE DE BUJUMBURA .....	7
III.4. PROBLÈME DE DÉPLACEMENT.....	8
IV. DE LA SOCIO-ECONOMIE .....	9
IV.1. AUGMENTATION VERTIGINEUSE DU PRIX DU SUCRE PASSANT DE 3500 À 8000FBU9	
IV.2. PÉNURIE D'EAU AU CENTRE URBAIN DE CIBITOKÉ .....	10
IV.3. HAUSSE DES PRIX POUR LES PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ EN PROVINCE CIBITOKÉ.....	10
IV.4. UN POLICIER SURPRIS EN TRAIN DE VOLER DU CARBURANT EN PROVINCE CIBITOKÉ.....	11
V. DES ASSASSINATS&DISPARITIONS FORCÉES QUI AUGMENTENT EN NOMBRE.....	12
V.1. DES MEMBRES DU PARTI CDP KIDNAPPÉS PAR LE SNR AU CHEF-LIEU DE LA PROVINCE CIBITOKÉ.....	12

V.2. UN HOMME A TUÉ SA FEMME AVANT DE SE DONNER LA MORT EN COMMUNE BUKINANYANA.....	13
V.3. DEUX CORPS SANS VIE ONT ÉTÉ TROUVÉS EN COMMUNE RUGOMBO.....	13
VI. UNE INTOLERANCE POLITIQUE CROISSANTE AU BURUNDI.....	14
VI.1. INTERDICTION DES RÉUNIONS DES PARTIS POLITIQUES D’OPPOSITION EN PROVINCE MAKAMBA/VUGIZO.....	14
VI.2. PERSÉCUTION DES MILITANTS DU CNL EN COMMUNE GIHARO DE LA PROVINCE RUTANA.....	14
VI.3. DESTRUCTION D’UNE PERMANENCE DU FRODEBU EN COMMUNE MPANDA, PROVINCE BUBANZA .....	15
VII. JUSTICE ET DROITS DE L’HOMME.....	15
VII.1. DES INCARCÉRATIONS ABUSIVES ET TRAITEMENTS INHUMAINS AU PARQUET DE CIBITOKÉ.....	15
VII.2. DES FEMMES DÉTENUES DANS DES CONDITIONS DIFFICILES DANS LE PARQUET DE MAKAMBA.....	16
VII.3. DES FEMMES ACCUSÉES DE FAIRE LE COMMERCE AMBULANT DE CARBURANT DETENUES À MAKAMBA.....	16
VII.4. QUARANTE MINEURS EXTRADÉS PAR LA POLICE TANZANIENNE APRÈS QUELQUES JOURS DE DÉTENTION .....	17
VII.5. VINGT BURUNDAIS DONT 16 MINEURS EXPULSÉS PAR LA TANZANIE DANS DE MAUVAISES CONDITIONS.....	17
VII.6. UNE MAMAN DE 35 ANS ARRÊTÉE POUR INFANTICIDE EN COMMUNE KAYOGORO .....	18
VII.7. LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE PREND UNE MESURE DE REGULATION DES RECOURS EN RÉVISION .....	18
VII.8. LE PARQUET DE LA REPUBLIQUE DÉSENGORGE SON CACHOT DE CIBITOKÉ .....	19
VIII. CONCLUSION.....	20
IX. RECOMMANDATIONS .....	20

## **SIGLES ET ABRÉVIATIONS**

CDP	: Conseil des Patriotes
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
Col.	: Colonel
CNL	: Congrès National pour la Liberté
COTEBU	: Complexe Textile de Bujumbura
ECOFO	: Ecole Fondamentale
DG	: Directeur Général
DPE	: Direction Provinciale de l'Enseignement
FENADEB	: Fédération Nationale des Associations engagées dans le Domaine de l'Enfance au Burundi
Fbu	: Francs burundais
FORSC	: Forum pour le Renforcement de la Société Civile
FRODEBU	: Front pour la Démocratie du Burundi
Kg	: Kilogramme
MIPAREC	: Ministère Paix et Reconciliation sous la Croix
OBR	: Office Burundais des Recettes
OTRACO	: Office de Transport en Commun
PNB	: Police Nationale du Burundi
PV	: Procès-verbal
RDC	: République Démocratique du Congo
RN	: Route Nationale
SNR	: Service National de Renseignement
SOSUMO	: Société Sucrière du Moso
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UNICEF	: United Nations International Children's Emergency Fund

## **0.INTRODUCTION**

Il n'est pas facile d'être exhaustif pour rapporter sur la situation socio-économique du Burundi. Les choses s'empirent du jour au lendemain dans tous les domaines de la vie du pays. Les conflits fonciers occupent une place de choix se manifestant notamment par des expropriations foncières abusives, ainsi que des conflits fonciers en lien avec le genre qui augmentent à une allure inquiétante. La question de déplacement dans des transports en commun reste préoccupante dans tout le pays et se pose avec acuité. Cette question est d'autant plus difficile à résoudre que le manque de carburant persiste et que sa solution ne semble pas pointer à l'horizon. Le domaine éducatif fait face aux défis comme mais sans s'y limiter, les effectifs pléthoriques des élèves, le manque du matériel didactique, le manque d'enseignants en nombre suffisant ainsi que la vétusté des infrastructures scolaires. Le problème de logement des enseignants ainsi que le manque d'eau potable et des latrines existent encore dans certaines écoles. Sur le plan de la gouvernance, l'intolérance politique se manifestant par des arrestations arbitraires des opposants ainsi que l'interdiction de la tenue des réunions par ces derniers est devenue une arme de persécution de toute voix discordante.

## **I.DES CONFLITS FONCIERS SENSIBLES AU GENRE**

### **I.1.CAS DE MINANI ESPÉRANCE EN PROVINCE RUTANA**

Résidant sur la colline Gasakuza en zone de Gitaba, commune Rutana, Minani Espérance, 34 ans est mère de 2 enfants mineurs a été battue puis répudiée par son mari Sylvère Kabura en date du 02.09.2024. Espérance ayant regagné sa famille sise sur la colline Shoti de la zone Rutana, ses deux frères l'ont sommée de vider les lieux ne voulant pas lui permettre d'exploiter une portion de terre familiale, encore moins prétendre à la succession des biens laissés par ses parents. Elle a saisi les notables collinaires mais n'a pas eu gain de cause. Avec ces deux enfants, Espérance vit actuellement chez un particulier en attendant que les notables collinaires de Gasakuza lui fassent le PV d'audience pour porter sa plainte au niveau du tribunal de résidence de Rutana.

## **I.2.CAS D'UNE CELIBATAIRE NIYONGERE RÉNILDE EN PROVINCE MURAMVYA**

Dans la province de Muramvya, Niyongere Rénilde est unemère célibataire de 49 ans. Elle n'a pas été mariée. Elle habite la colline Bupfunda, zone Mushikamo, commune Rutegama, dans la maison de ses parents tous décédés en 2019. Depuis juin 2024, les frères de Rénilde, Kabirigi Epitace et Nisubire Antoine tous cultivateurs lui ont signifié qu'ils ne veulent plus d'elle sur cette propriété foncière familiale, et qu'elle ne pourra plus exploiter le lopin de terre lui laissé par ses parents. Elle ne peut même pas couper un seul arbre dans le boisement familial. Depuis début août 2024, Niyongere Rénilde a saisi le conseil des notables(abahuza), mais ces derniers traînent les pieds pour trancher ou l'envoyer au tribunal. Niyongere Rénilde qui s'est confiée à l'administrateur communal de Rutegama, Nimbona Stany, attend encore la suite car ce dernier lui a promis d'en parler avec les notables.

## **I.3.CAS DE BUKEME JEANNE DE LA PROVINCE MWARO**

Lucien Nizombaga de la colline Bisha, commune Rusaka est en conflit avec sa sœur Bukeme Jeanne. Toute la famille avait, avant la crise de 1993, migré vers la province Karuzi à la recherche de terres fertiles. Avec la crise 1993, ils sont revenus et l'administration provinciale de Mwaro leur a donné une terre domaniale située sur la colline Bisha de la commune Rusaka. (Ils avaient migré à Karuzi en provenance de la même colline Bisha). La famille est constituée de 5 garçons et 3 filles. En juin 2024, sur demande de Nizombaga Lucien, cette propriété vient d'être répartie entre les 5 garçons, tout en excluant Bukeme Jeanne une des trois filles. Cette fille aujourd'hui dame a porté plainte au conseil des notables et elle a gagné le procès. Nizombaga Lucien a saisi le tribunal de Résidence de Makamba en commune Rusaka, où le dossier est encore pendant. Ses 2 autres sœurs la soutiennent pour qu'elle ait aussi une part successorale sur la propriété foncière.

#### **I.4.CAS DE LA VEUVE SANDRA DUSABE DE LA PROVINCE DE GITEGA**

Dans la province de Gitega, Dusabe Sandra de la colline Jimbi, commune Gitega est mariée en 2012 avec Sylvain Irambona. Veuve en 2016, Sandra vit sur la colline Jimbi avec ses deux jeunes filles orphelines. Les deux frères de feu Sylvain, donc les beaux-frères de Sandra, appuyés par les imbonerakure de la localité, ont dès lors menacé Dusabe Sandra de mort, l'accusant de tous les maux afin de la chasser du terrain familial. Sentant sa vie menacée, elle est retournée chez - elle sur la colline Masenga avec ses deux filles. Dusabe Sandra a vainement cherché à continuer à exploiter le terrain de son mari. Pire encore, en 2023, ses deux beaux-frères ont vendu tout le terrain à l'insu de Sandra et se sont installés ailleurs (à Makebuko). Les autorités administratives locales ont osé valider la vente sachant que Sandra avait droit à ce terrain.

Au mois de janvier 2024, Dusabe Sandra s'est confiée aux notables collinaires. Ceux-ci se sont référés aux accusations des deux hommes envers leur feu frère. Ils ont tranché en défaveur de Sandra en exigeant de d'abord payer à ses beaux -frères les dépenses effectuées pour l'enterrement de son mari avant de réclamer le terrain. En mars 2024, Dusabe Sandra s'est confiée au Gouverneur de province qui, lui, a exigé les responsables collinaires de partager le terrain familial en trois parts égales dont une pour Sandra afin de subvenir aux besoins de ses enfants. Depuis le mois de mars 2024, les responsables collinaires traînent les pieds à mettre en application la décision du Gouverneur, et entre-temps Sandra est en train de souffrir chez -elle avec ses filles.

## **II.DES EXPROPRIATIONS FONCIERES ABUSIVES**

### **II.1.EXPROPRIATION FONCIÈRE ABUSIVE SUR LA COLLINE BISHA, COMMUNE RUSAKA, PROVINCE MWARO**

Dans la province de Mwaro, L'administration provinciale s'est accaparée d'un terrain d'un particulier du nom de Buregeya Cyprien (décédée en juin 2024,) pour y implanter un marché de bétail. Ladite propriété se trouve sur la colline Bisha en commune Rusaka, près de la route RN18 (Nyakararo-Gitega). Feu Buregeya Cyprien avait obtenu par cession de la part de l'administration provinciale ; vers 1995 ; ce terrain qui mesure plus ou moins 3ha et détient des documents de

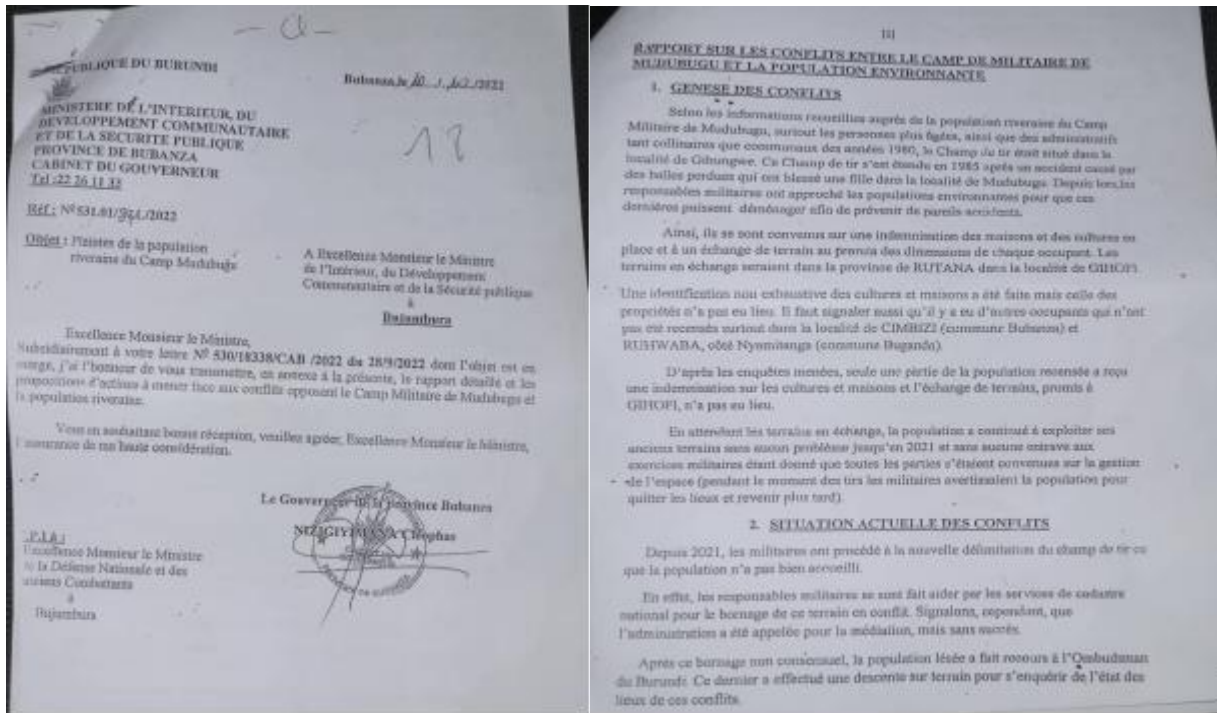
cession de ce terrain. En 2022, l'administration provinciale de Mwaro l'a occupée après une descente d'une commission mixte composée de représentants du ministère de l'environnement et ceux du ministère de l'Intérieur qui était déployée dans tout le pays pour récupérer ces terrains dits domaniaux. N'étant pas convaincue, la famille Buregeya a approché l'administration provinciale pour lui demander ce qui se passait, et celle-ci lui a répondu que comme le terrain était vacant, il retombait dans les mains de l'Etat. Elle a alors saisi les services de la Présidence de la République qui ont envoyé une commission d'enquête et celle-ci s'est prononcée en faveur de la famille Buregeya. Tout en faisant remarquer que le projet de marché de bétail n'a jamais fonctionné depuis 2022 sur ce terrain et que la Présidence de la République s'est prononcée en faveur de la famille Buregeya Cyprien, celle-ci attend l'exécution de la sentence rendue.

## **II.2. CAS DE CONFLIT FONCIER ENTRE LE CAMP MUDUBUGU AVEC LA POPULATION ENVIRONNANTE**

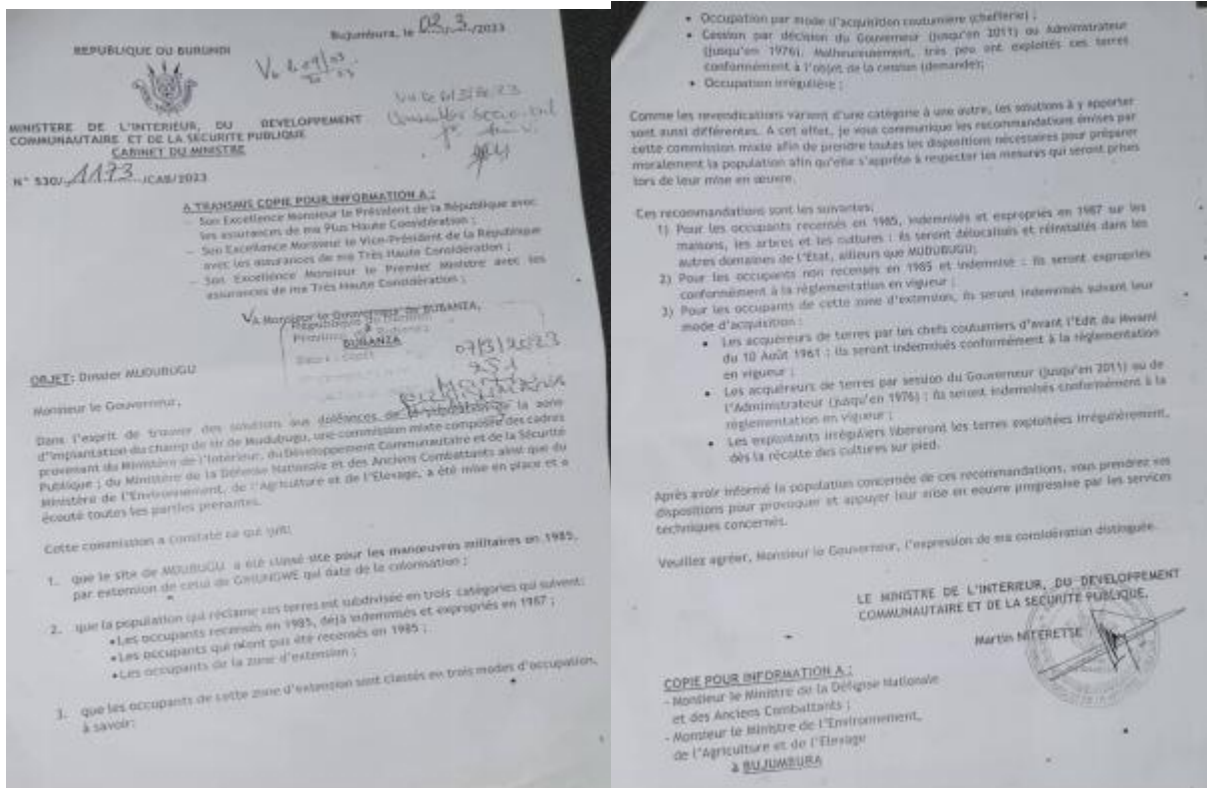
Il y a une tension entre le camp militaire de Mudubugu et la population environnante qui remonte des années 2021 quand le camp voulait agrandir l'aire constituant son champ de tir. Cet agrandissement de l'espace militaire allait s'effectuer sans indemnités pour les personnes expropriées et celles-ci ont résisté dès lors jusqu'aujourd'hui. En effet, l'affaire a été portée à la connaissance de plusieurs autorités y compris le ministre de l'Intérieur, l'Ombudsman ainsi que le Gouverneur de province. Aujourd'hui les choses vont de mal en pis car le camp interdit les propriétaires de poser les pieds dans leurs propriétés, le gros de ces propriétés étant acquises par dévolution successorale.

La population dit ne pas être prête à quitter gratuitement les terrains et un bras de fer semble s'engager entre le commandant du camp Mudubugu et la population. Néanmoins les correspondances échangées entre le Gouverneur de Bubanza et le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique semblent atténuer la situation sans y trouver une solution durable.





® Correspondance du gouverneur de Bubanza au ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique



® Réaction du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique à la correspondance du Gouverneur de Bubanza

### **III. DU DROIT À L'ÉDUCATION : UN MANAGEMENT SOMBRE DUDIT SECTEUR**

Le lundi 16/9/2024 a été le jour de la rentrée scolaire édition 2024-2025 au niveau national. Ce rendez-vous a été massivement respecté par les élèves malgré les difficultés multiples qui s'observent dans plusieurs écoles. C'est notamment : le problème d'enseignants en nombre suffisant, le nombre pléthorique des élèves, la pénurie d'eau et des latrines, le problème de logement ainsi que la cherté du matériel scolaire sur le marché sans mettre de côté le problème de déplacement pour les élèves pour regagner les internats ou tout simplement les écoles pour les cours.

#### **III.1. PROBLÈME DE LOGEMENT ET D'EAU POTABLE EN MILIEU SCOLAIRE : CAS DU LYCÉE RUMONGE**

A la veille de la rentrée scolaire du 15.09.2024, le lycée Rumonge, la seule école à régime d'internat dans la province de Rumonge éprouve des difficultés pour loger les élèves internes suite au manque de matériel de couchage pour plus ou moins 250 élèves. Selon le Directeur, Déo Bakanibona, l'école connaît une insuffisance de matelas et de lits pour loger 481 élèves dont elle s'apprête à accueillir à l'internat pour l'année scolaire 2024-2025. En plus de ces difficultés de logement, cette école située à la périphérie de la ville de Rumonge, précisément sur la colline Rukinga connaît une pénurie d'eau potable depuis plusieurs années. Alors qu'elle n'a pas de véhicule qui est tombé en panne depuis longtemps, l'école ne vit que de l'approvisionnement de l'eau en dehors de la ville. Les responsables scolaires ne savent pas comment ils vont accueillir les élèves à l'internat sans matériel de couchage et sans eau potable. L'hygiène dans les dortoirs, l'hygiène corporelle, surtout pour les jeunes filles est un défi de taille sans oublier la préparation de la nourriture.

Dans le temps, on se rabattait à l'eau du lac Tanganyika, mais actuellement, cette eau est plus que souillée à la suite de la montée des eaux du lac Tanganyika. Les déchets issus des ménages environnants qui ont débordé se sont déversés dans ce lac. Les autorités ont depuis longtemps interdit aux habitants de fréquenter et utiliser les eaux du lac. Ils craignent la propagation du choléra présent dans la ville et ses environs depuis longtemps.

### III.2. PROBLÈME D'ENSEIGNANTS EN NOMBRE SUFFISANT : CAS GÉNÉRALISÉS DANS LES ECOLES DU PAYS

La question du manque d'enseignants s'est fait remarquer dans plusieurs écoles y compris celles de la municipalité de Bujumbura comme le lycée municipal de Ruziba qui manque 3 enseignants, l'ECOFO Kamesa qui manque 2 enseignants et le Lycée Municipal de Musaga qui en manque aussi 3.

Dans ces écoles, il y a aussi un manque de livres de français pour les classes de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année. Les parents doivent se débrouiller et les chercher ailleurs pour que leurs enfants puissent suivre les cours. A cela s'ajoute un manque cuisant d'eau et cela constitue un grand défi dans la lutte contre la propagation de la variole du singe en milieu scolaire qui est une maladie qui menace la population de Bujumbura. Le problème de manque des places pour le redoublement se pose également dans beaucoup d'écoles de la municipalité de Bujumbura.

### III.3. DES CONDITIONS INTENABLES POUR LES ÉLÈVES DE L'ECOFO GASENYI I EN MAIRIE DE BUJUMBURA

A l'ECOFO Gasenyi I, de la DPE Bujumbura, des problèmes de fonctionnement que connaît cette école sont nombreux et une enseignante a lancé une sonnette d'alarme dans une réunion avec les parents : ces problèmes sont notamment le manque de bancs pupitres suffisants, le manque d'eau potable et des latrines à l'école, des salles de classes sans portes ni fenêtres, ainsi que des effectifs d'écoliers pléthoriques (170 écoliers par classe).



Après avoir lancé cette sonnette d'alarme, le Ministre de 'Education Nationale, Mr François Havyarimana, s'est rendu à l'ECOFO Gasenyi I en compagnie de la représentante de l'UNICEF au Burundi et a promis un équipement suffisant en urgence en bancspupitres ainsi que la construction d'autres salles de classes.

**®ECOFO Gasenyi I les écoliers suivent les cours assis par terre**

### III.4. PROBLÈME DE DÉPLACEMENT



Avec les problèmes de carburant qui viennent de durer plus de deux ans, la question de déplacement se pose avec acuité pour les élèves du secondaire qui se rendent à l'intérieur du pays. Avec la rentrée scolaire en date du 16 septembre 2024, une marre d'élèves avec des bagages à la main, d'autres ayant des sacs à dos remplis des effets personnels au parking des bus de transport en commun au marché de COTEBU depuis 6h du matin le 15 septembre 2024. Certains élèves disent qu'ils allaient au centre de Muramvya, à Gitega, à Kayanza, à Ngozi et a Muyinga. Malheureusement les chauffeurs n'avaient pas eu de carburant et d'autre avaient craint pour revoir à la hausse les prix de transport. Beaucoup ont préféré garder leurs véhicules à la maison par crainte de payer une amende de 500.000Fbu ou un emprisonnement des chauffeurs, la saisie de leurs véhicules ainsi que des procès de flagrance comme l'avait décidé et annoncé le ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique.

Enfin vers 16h30, deux bus de l'OTRACO ont été dépêchés à ce parking pour sauver la situation. Seuls quelques centaines de passagers qui se rendaient au nord -est du pays ont réussi difficilement à embarquer vers leurs destinations. Mais d'autres sont retournés dans leurs ménages.

## IV. DE LA SOCIO-ECONOMIE

### IV.1. AUGMENTATION VERTIGINEUSE DU PRIX DU SUCRE PASSANT DE 3500 À 8000FBU

La nouvelle structure de prix du sucre SOSUMO se présente comme suit :

RUBRIQUES	UNITE	PU en RPF	Unité	PU en RPF
Prix en sucre III	kg	4110,11	ton	207305,5
Taux de concentration	kg	0	ton	0
Fonds de recherche et développement	kg	671,54	ton	33779
Fonds de transport	kg	300	ton	15000
Taux commercial	kg	4	ton	200
PV SOSUMO Hors TVA	kg	685,69	ton	34284,5
TVA 18%	kg	123,169	ton	6158,45
PV avec PV	kg	808,859	ton	40442,95
PE à 7% (USA)	kg	75,24279	ton	3762,13
PV SOSUMO TTC	kg	76,06	ton	3803,06
Marge grossière	kg	100	ton	5000
Prix de vente grossière TTC	kg	7606	ton	380300
Marge déductible	kg	100	ton	5000
Prix de vente détaillée TTC	kg	8000	ton	400000

L'Administrateur Directeur Général  
Aloys NDAYIKENGURUKIYE  
General-Major

Le Président du Conseil  
d'Administration  
Patric NGENDAKURUKIYE

Site Web : www.sosumo.rwanda Email : sosumo@yaho.co.rw  
R.P. 107 Bujumbura - Rwanda

La Société Sucrière du Moso (SOSUMO) revoit à la hausse le prix par kg du sucre. La déclaration a été faite par le DG de la SOSUMO, Aloys Ndayikengurukiye, lundi 16.09.2024, lors d'une conférence de presse qu'il a animée à ce sujet. Aloys Ndayikengurukiye justifie cette hausse de prix du sucre par l'augmentation des prix de la matière première dont la SOSUMO a besoin pour produire le sucre. Il a aussi indiqué que la SOSUMO cherche à couper court avec le phénomène de spéculation sur le sucre en fixant le prix par kg qui avoisine celui d e s s p é c u l a t e u r s .

Il poursuit en faisant savoir qu'avec cette nouvelle restructuration des prix du sucre par kg, ce produit sera disponible en grande quantité sur le marché. Actuellement, il est difficile, voire impossible, de trouver ce produit ni au marché ni dans les boutiques. La population attend toujours une distribution du sucre par les autorités administratives une fois ou deux fois le mois. Revue à la hausse à plus de 250%, le prix du sucre passe de 3500Fbu/Kg à 8000Fbu/Kg. L'augmentation des prix du sucre SOSUMO suit celle des prix des produits Brarudi et la pénurie persistant du carburant qui entraîne la montée des prix des denrées alimentaires sur tout le territoire national.

## **IV.2. PÉNURIE D'EAU AU CENTRE URBAIN DE CIBITOKÉ**

Depuis le mois d'aout 2024, l'eau manque cruellement au chef-lieu de la province de Cibitoke. La population craint la résurgence des maladies des mains sales dans un contexte marqué par la variole du singe. La Regideso parle de l'extension de la ville où les besoins en eau montent en flèche. La situation est devenue intenable avec le mois de septembre et les habitants sont obligés de parcourir plusieurs kilomètres pour se procurer de quelques litres d'eau potable.

Des fils d'attente sont visibles partout devant quelques robinets publics encore fonctionnels, et des taxis vélos avec bidons vides errent partout à la recherche de l'eau. La sévère pénurie d'eau se fait sentir sur les lieux de travail et à travers les structures sanitaires. Pour ce dernier cas, les services de l'hôpital du centre Cibitoke souffrent énormément du manque d'eau potable. L'hygiène laisse à désirer au niveau du bloc opératoire, de la maternité et de la pédiatrie. D'après un membre du personnel soignant à cet hôpital, tous les services de la médecine interne font face à un déficit croissant de l'eau potable : "on risque d'assister à une recrudescence des maladies y compris celles des mains sales comme le choléra et la dysenterie bacillaire". L'actuelle pénurie d'eau potable vient envenimer une situation déjà délétère suite à la nouvelle apparition de la variole du singe dans cette province.

## **IV.3. HAUSSE DES PRIX POUR LES PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ EN PROVINCE CIBITOKÉ**

Des hausses des prix des produits de première nécessité s'observent dans toutes les communes de la province Cibitoke depuis bientôt un mois. Les populations s'inquiètent de cette situation et demandent à l'Etat de voir comment remédier à cette situation.

Le Gouverneur de Cibitoke met en garde contre tous les spéculateurs. A travers les 6 communes de Cibitoke et malgré la relative disponibilité du carburant observée actuellement, il se remarque une flambée des prix de tous les articles à commencer par les vivres.

Effectivement et à ce dernier point et dans une période ne dépassant pas un mois, le prix du kilogramme de la viande de vache est passé de 16.000Fbu à 20.000Fbu. Idem pour le haricot, le riz et les pommes de terre où le kilo s'achète respectivement 4500 fbu pour les 2 premier produits, 2800fbu lors que le prix du kilo pour les 3 produits, il y a seulement un mois, était respectivement de 2800fbu, 3000fbu et 1800fbu.

Les habitants contactés dans le désarroi total demandent au Gouvernement de faire recours à l'assistance internationale et surtout d'ouvrir les frontières terrestres avec le Rwanda et la RDC à partir de la rivière Rusizi pour favoriser la circulation des biens et des personnes. La plupart de ces habitants contactés admettent que leur pouvoir d'achat a sensiblement chuté. Carême Bizoza, Gouverneur de Cibitoke admet cette situation mais parle plutôt de spéculation de certains commerçants et invitent les citoyens à les dénoncer via un numéro vert mis à leur disposition. Cette autorité précise que ces actes visent à saboter les efforts du Gouverneur et met en garde contre les contrevenants et les menace de sanctions sévères conformément à la loi.

#### **IV.4. UN POLICIER SURPRIS EN TRAIN DE VOLER DU CARBURANT EN PROVINCE CIBITOKÉ**

Un brigadier de police du commissariat communal de Rugombo a été surpris en flagrant délit de vol du carburant dans la station DELTA au chef-lieu de la commune Rugombo, par les agents du SNR la nuit du 13 au 14/09/2024. Les chauffeurs et les usagers demandent une sanction sévère contre ce policier. Le commissaire provincial de la police confirme cette information et indique que les enquêtes judiciaires sont en cours. Le policier a été surpris avec 20 bidons d'essence qu'il était en train de remplir à la station-service du chef-lieu de la commune de Rugombo.

Selon les informations reçues sur place, ce brigadier de la police, avec les responsables de cette station, en connivence avec le commissaire communal, avait l'habitude de voler du carburant à cette station. Une source sécuritaire qui a requis l'anonymat, fait savoir que les 2 policiers s'étaient érigés en des vendeurs du carburant au marché noir à un prix exorbitant. La même source admet que ce policier est déjà arrêté et qu'il se trouve pour le moment dans les mains de la justice au cachot du service national de renseignement à Cibitoke. Certains habitants contactés à ce sujet parlent d'un acte qui ternit l'image de la police et exigent à la fois des sanctions sévères conformément à la loi et demandent aussi l'arrestation du premier complice, à savoir le commissaire de la police communale à Rugombo.

## **V. DES ASSASSINATS&DISPARITIONS FORCEES QUI AUGMENTENT EN NOMBRE**

### **1. Un chef de colline introuvable en commune Gihanga de la province Bubanza**

Le chef de colline Kagwema en commune Gihanga de la province Bubanza est introuvable depuis le 9/9/2024. Alors que Melance Ndayiziga s'était présenté à la commune pour une réunion de sécurité des chefs de collines tenue tous les lundi, après la réunion, vers 11 heures, quelqu'un l'a appelé au téléphone lui disant de le rejoindre à la RN5. Par après, tous ses téléphones étaient éteints et dès ce jour, rien de ses nouvelles. C'est une peur panique sur cette colline de Kagwema qui vient d'enregistrer une 4<sup>ème</sup> victime d'enlèvement pareils, après Bamporiki David, un membre du CNL enlevé par des hommes en uniformes militaires en février 2024 alors qu'il avait été filé toute la journée par Nahimana Olivier, un chef des imbonerakure sur cette colline, ainsi que qu'un certain Ecomogue cités dans beaucoup de cas de kidnappings en commune Gihanga.

### **V.1. DES MEMBRES DU PARTI CDP KIDNAPPÉS PAR LE SNR AU CHEF-LIEU DE LA PROVINCE CIBITOKÉ**

Dans l'après-midi du dimanche 15.09.2024 vers 17h, 4 membres influents du parti CDP ont été abusivement arrêtés dans un bar du chef-lieu de la province Cibitoke par le commissaire du marché de Rugombo du nom de Elias en collaboration avec la police du SNR à Cibitoke. Les victimes ont été conduites vers une destination inconnue jusqu'au 20/09/2024. Signe d'une intolérance politique dans cette province, parmi les quatre membres du CDP arrêtés figurent : Mao Ndikukazi, Elysée et Hamza. D'après une source locale, ces membres de l'opposition étanchaient leur soif avec plusieurs membres du parti CNDD-FDD dans un bistrot dénommé "Maison Jaune" non loin du bureau provincial du SNR à Cibitoke : Ils ont été embarqués manu militari par des imbonerakure dans un véhicule de ce commissaire du marché de Rugombo représentant des jeunes imbonankubone dans la nouvelle commune de Cibitoke.

C'est lui qui a donné l'ordre aux policiers d'arrêter ces membres du parti CDP prétextant qu'ils étaient en train de tenir une réunion non autorisée.

Les responsables d'autres partis de l'opposition parlent d'une difficile cohabitation des partis politiques à Cibitoke car le parti au pouvoir veut créer un monopartisme de fait dans la province.



Contacté à ce propos, le responsable des imbonerakure en commune Cibitoke admet qu'il a exécuté l'ordre venu d'un haut.

## **V.2. UN HOMME A TUÉ SA FEMME AVANT DE SE DONNER LA MORT EN COMMUNE BUKINANYANA**

Sur la colline Nyagumba zone Masango commune Bukinanyana, Bucumi André âgé de 52, s'est donné la mort après avoir tué sa femme, Cimpaye Spéciosé âgée de 41 ans, le samedi 31 août 2024. Des témoins sur place précisent qu'à l'origine de cette tuerie se trouve le fait que la femme lui a refusé de vendre ses propriétés foncières. Après la mort de Cimpaye Spéciose, la belle-famille a voulu se faire justice contre Bucumi André. Selon une source locale, le mari après avoir tué sa femme s'est ensuite suicidé en se pendant à l'aide d'une corde le 3 septembre 2024. Les faits sont confirmés par Nkurikiye Christian, l'administrateur communal de Bukinanyana. Dans une réunion qu'elle tenue, cette autorité communale demande aux populations qu'il faut saisir l'administration et les instances judiciaires lors des mésententes au sein des ménages et s'abstenir de la justice populaire.

## **V.3. DEUX CORPS SANS VIE ONT ÉTÉ TROUVÉS EN COMMUNE RUGOMBO**

Deux corps sans vie ont été trouvés tout près de la rivière Rusizi faisant frontière avec la RDC le 24 septembre 2024, sur les transversales 11 et 12 de la colline Rusiga, commune Rugombo province Cibitoke. Les deux corps sans vie ont été découverts par les cultivateurs dans les champs longeant la Rusizi et ont alerté les autorités policières qui se sont immédiatement rendues sur les lieux. L'administration communal dit que le enquêtes sont en cours. Les mêmes témoins affirment avoir aperçu dans la nuit du 23 au 24/9/2024, le véhicule du responsable du SNR à Cibitoke sur qui de lourds soupçons pèsent pour ces assassinats. Pour preuve, une source sécuritaire sous couvert d'anonymat parle de 7 corps sans vie déjà découverts au même endroit dans une période ne dépassant pas 8 mois, et fait savoir que des investigations ont été amorcées pour savoir à la fois les mobiles et les auteurs de ces assassinats.

## **VI. UNE INTOLERANCE POLITIQUE CROISSANTE AU BURUNDI**

### **VI.1. INTERDICTION DES RÉUNIONS DES PARTIS POLITIQUES D'OPPOSITION EN PROVINCE MAKAMBA/VUGIZO**

Selon les responsables du parti CDP, l'administrateur de la commune Vugizo, Diomède Dusengimana a interdit la réunion de leur parti qui était prévue le samedi 28 septembre 2024. Selon les sources sur place, cette autorité communale avait demandé au responsable communal du CDP de lui présenter tous les noms de membres des comités collinaires ainsi que les contacts de tous ces membres des comités comme conditions de la tenue de la réunion ; ce qui n'a pas été totalement possible car certains ne possèdent pas de téléphone. Ces derniers trouvent politiquement intolérant cet administrateur de la commune vugizo.

Quand les dirigeants du CDP au niveau national ont contacté Diomède Dusengimana, ce dernier leur a répondu que le CDP n'organisera de réunions en commune Vugizo qu'après avoir remplacé M. Noël à la tête du CDP à Vugizo.

### **VI.2. PERSÉCUTION DES MILITANTS DU CNL EN COMMUNE GIHARO DE LA PROVINCE RUTANA**

Selon les responsables du CNL en commune Giharo, les militants de leur parti sont séquestrés et malmenés par les militants du CNDD-FDD et ne trouvent pas justice. Ils disent cela après que 4 militants du CNL sur la colline Butezi aient été malmenés et séquestrés par le responsable du CNDD-FDD sur cette colline. Selon nos sources, Claver Bampamirubusa, un certain Gasindi, le prénomné Daniel et Minani, tous militants du CNL ont été battus et dépouillés de l'argent par le secrétaire collinaire du CNDD-FDD Jean Bosco Ciza, le samedi 14/09/2024. Ces 4 militants du CNL étaient en train d'étancher leur soif chez un voisin au moment où le responsable des imbonerakure sur cette colline est venu les menacer avant d'appeler Jean Bosco Ciza. Après les avoir tabassés les accusant de tenir une réunion non autorisée, ils les ont dépouillés de tout ce qu'ils avaient sur eux y compris l'argent.

### **VI.3. DESTRUCTION D'UNE PERMANENCE DU FRODEBU EN COMMUNE MPANDA, PROVINCE BUBANZA**

	<p>La nuit du 16/9/2024, la permanence du parti Sahwanya FRODEBU sur la colline Butembe, commune Mpanda, province Bubanza a été détruite par des inconnus. D'après Mubano Evariste, responsable communal du parti Sahwanya FRODEBU a Mpanda, ce sont les responsables des imbonerakure, le chef de colline Butembe ainsi que le responsable du CNDD-FDD sur la colline Butembe qui seraient à l'origine de cette destruction méchante de la permanence. Ce responsable communal du FRODEBU précise aussi qu'en date du 18/9/2024, le chef de colline Butembe s'est accaparé, en pleine journée (vers 9h), du drapeau du FRODEBU sur la colline Butembe</p>
---	--

## **VII. JUSTICE ET DROITS DE L'HOMME**

### **VII.1. DES INCARCÉRATIONS ABUSIVES ET TRAITEMENTS INHUMAINS AU PARQUET DE CIBITOKÉ**

Plus de 159 détenus dont une dizaine d'enfants mineurs sont incarcérés dans des conditions très difficiles dans le cachot du parquet de Cibitoke d'une capacité d'accueil de 40 détenus. Les conditions carcérales des détenues au cachot du commissariat de la police à Cibitoke sont déplorables. Les défenseurs des droits humains crient au secours. Des sources sur place parlent de la promiscuité où les détenus dorment debouts et manquent d'espace pour se frayer un petit passage vers les lieux d'aisance.

Tous les besoins se font sur place et le risque des maladies des mains sales est très élevé. La plupart des détenus souffrent des maladies de mal nutrition, comme l'indique un infirmier rencontré de passage sur place. L'accès à ce cachot est également conditionné par un versement d'un pot de vin aux policiers garde- cachot. Alors que les délais de détention préventive ne

doivent pas dépasser un maximum de 14 jours, il est de coutume d'y passer une période variant entre 3 et 5 mois.

## **VII.2. DES FEMMES DÉTENUES DANS DES CONDITIONS DIFFICILES DANS LE PARQUET DE MAKAMBA**

Les inspections tardives et la demande des pots de vin sont à l'origine de la surpopulation carcérale au cachot du parquet de Makamba. Selon des sources au parquet de Makamba, les conditions carcérales des femmes détenues au cachot de ce parquet attirent plus d'attention. 20 femmes et 4 enfants sont détenues au cachot de ce parquet depuis plusieurs semaines. Selon des sources proches du parquet, ces femmes sont détenues dans deux cellules du cachot du commissariat communal de police pour manque de cellules réservées aux femmes au cachot du parquet. 20 dont 4 allaitantes partagent deux cellules à raison de 10 femmes et 2 nourrissons par cellule. Les familles de ces femmes disent que la nuit elles ne peuvent dormir toutes et sont obligées de se relayer pour dormir. Les mêmes sources disent que cela est dû aux retards des instructions pré-juridictionnelles, des inspections tardives mais aussi les auteurs des délits mineurs qui ne sont pas libérées pour question de pots de vin ardemment recherchés par le procureur de Makamba, Claver Sabushimike. Les familles de ces femmes détenues demandent que les présumées auteurs des délits mineurs soient libérées pour comparaître étant libres. Signalons que deux personnes sont déjà mortes dans ce cachot au cours de cette année 2024.

## **VII.3. DES FEMMES ACCUSÉES DE FAIRE LE COMMERCE AMBULANT DE CARBURANT DETENUES À MAKAMBA**

Quatre femmes accusées d'exercer le commerce ambulancier de carburant ont été transférées au cachot du parquet de Makamba ce vendredi 8 septembre 2024. Elles avaient été arrêtées par la police de Mabanda le lundi 11 septembre 2024 tout près du marché du chef-lieu de la province Makamba. Selon des sources à Mabanda, les 4 dames ont été arrêtées dans une rafle policière visant les commerçants ambulants du carburant. Cette source parle d'arrestation ciblée car certaines de ces dames n'avaient même pas de carburant alors que les vrais commerçants ambulants et fraudeurs de carburant travaillent en toute quiétude et le font au vu et au su de la police et l'administration. Lors de l'arrestation de ces quatre dames, nos sources sur place disent

que seuls 5,5 l d'essence ont été saisis. Les proches de ces femmes arrêtées demandent leur libération car certaines sont allaitantes et d'autres ont laissé de petits enfants à la maison.

Depuis le début de la crise de pénurie du carburant, certaines dames du chef-lieu de la commune Mabanda s'activent à s'approvisionner du carburant en Tanzanie qu'elles vendent à leurs tours sur le marché noir.

#### **VII.4. QUARANTE MINEURS EXTRADÉS PAR LA POLICE TANZANIENNE APRÈS QUELQUES JOURS DE DÉTENTION**

Quarante mineurs de nationalité burundaise ont été extradés par la police tanzanienne jusqu'au poste frontalier de Mugina en commune Mabanda. Selon des informations en provenance de la police, ils ont été extradés après plus ou moins 3 jours de détention en Tanzanie. Tous ont été interceptés lors d'une rafle policière visant les ménages embauchant des enfants mineurs dans le district de Kasuru. Ces mineurs disent qu'ils ont été amenés dans ce pays par des Burundais qui affirmaient aller leur y octroyer du travail. Ces enfants extradés disent avoir été sommairement détenus dans de conditions extrêmement difficiles en Tanzanie avant leur extradition. La police de la migration à la frontière de Mugina en commune Mabanda a aidé dans le déplacement de ces mineurs jusqu'au commissariat communal de police Mabanda. Ces mineurs sont principalement originaires des provinces Karusi, Gitega, Ngozi, Ruyigi et Bururi. L'administration prévoit les faire retourner dans leurs provinces respectives. Les administratifs à la base, tout près de cette frontière, dénoncent ce genre de trafic des mineurs vers la Tanzanie et citent un certain Lucien connu dans ce trafic. Ce dernier aurait toujours été arrêté par la police mais libéré aussitôt après.

#### **VII.5. VINGT BURUNDAIS DONT 16 MINEURS EXPULSÉS PAR LA TANZANIE DANS DE MAUVAISES CONDITIONS**

Vingt et neuf (29) Burundais dont 16 mineurs sont expulsés dans de mauvaises conditions ont été déposés au poste de la police sur la frontière de Mugina en commune Mabanda, la nuit du 18/09/2024 où ils sont restés sans assistance et ils y ont passé 4 jours. La police tanzanienne les accuse d'être des sans-papiers. Selon des informations en provenance de la police de l'air et des frontières étrangères à Mugina, ils ont été expulsés tard la nuit, fatigués et affamés alors qu'elle

ne dispose pas de places où les loger. Ces Burundais expulsés par la police tanzanienne viennent dans de très mauvaises conditions et sans avertir les autorités burundaises pour de probables préparations pour les accueillir et leur offrir les premières assistances urgentes.

Ces 29 Burundais dont 16 mineurs sont originaires des provinces Ruyigi, Karusi et Ngozi. Ils ont rejoint 40 autres enfants mineurs expulsés par la même police tanzanienne et dans les mêmes conditions.

#### **VII.6. UNE MAMAN DE 35 ANS ARRÊTÉE POUR INFANTICIDE EN COMMUNE KAYOGORO**

Gloriose Ntibampeba, 35 ans, a été arrêtée par la police en commune Kayogoro en province de Makamba pour avoir jeté son nouveau-né dans une latrine avant de jeter dessus des pierres pour l'achever. Cette femme a été transférée au cachot du commissariat provincial de Makamba. Originnaire de la colline Mugeni de la commune Kayogoro, elle est dans les mains de la police depuis le mardi 17 septembre 2024. Une source sur place précise que la femme a mis au monde un bébé après une longue période d'absence de son mari qui séjourne en Tanzanie. Signalons que deux autres bébés ont été tués par leurs mamans dans les mêmes circonstances dans les communes de Kibago et Mabanda durant les trois derniers mois, alors que leurs maris sont dans différentes prisons depuis plusieurs années.

#### **VII.7. LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE PREND UNE MESURE DE REGULATION DES RECOURS EN RÉVISION**

Après avoir constaté que les cas de recours en révision sont devenus très nombreux, le Ministère de la Justice a pris une décision, en date du 25 septembre 2024, pour réguler cet état de choses en précisant des conditions de recours en révision, notamment un délai de 30 jours après réception du PV d'exécution d'un jugement rendu en force de la chose jugée.

## **VII.8. LE PARQUET DE LA REPUBLIQUE DÉSENGORGE SON CACHOT DE CIBITOKÉ**

Les Officiers du Ministère public au parquet Cibitoke sont pointés du doigt dans la corruption. C'est ainsi que le Procureur de la République a pris la décision de désengorger le cachot du parquet en libérant 15 détenus préventifs illégalement incarcérés. Les habitants proches de ce cachot saluent ce geste et demandent toutefois que les autres dossiers soient traités avec célérité. Le Procureur de Cibitoke tranquillise. En date du 10.9.2024. le parquet près le TGI Cibitoke a procédé au relâchement de 48 détenus y compris 10 mineurs sur au moins plus de 160 dans le cachot du commissariat provincial, limité à une capacité d'accueil de 40 à 50 seulement. Ceux qui ont retrouvé la liberté étaient incarcérés pour des délits mineurs d'après un jeune magistrat qui a requis l'anonymat.

Jean Paul Nsavyimana, Procureur près le TGI à Cibitoke explique que cette surpopulation carcérale est due au fait que certains détenus condamnés sont restés au cachot par manque de véhicule pour assurer leur transfert jusqu'à la prison centrale de Mpimba, surtout dans ce contexte de sévère pénurie de carburant.

Cet homme de loi tranquillise et demande aux défenseurs des droits de l'homme œuvrant dans ce domaine d'appuyer en termes de transport des déjà condamnés, et surtout de procéder à l'extension du cachot provincial du commissariat de la police provinciale, très vétuste et exigu. Du côté des détenus, ces derniers dénoncent les retards liés aux procédures judiciaires car la plupart d'entre eux passent plus de 3 à 5 mois sans être entendus. D'après eux, des cas de corruption imputables aux magistrats sont devenus légion ces derniers temps. A l'unanimité, ces détenus demandent leur relâchement et surtout d'être traités comme des êtres humains.

## VIII. CONCLUSION

Dans le rapport de FORSC du mois de septembre 2024, il se fait remarquer une situation socio-économique précaire avec des défis plus aigus dans le secteur de l'éducation, ainsi qu'une recrudescence des arrestations abusives et des disparitions forcées, ce qui témoigne d'une intolérance politique avérée. Les conflits fonciers restent d'actualité et aucune initiative notable n'est faite par l'état pour alléger la souffrance de la population, surtout la femme toujours victime du non-accès à la terre qui reste la principale source de vie pour les Burundais.

## IX. RECOMMANDATIONS

Au regard de ce qui précède, FORSC recommande ce qui suit :

### 1. Au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique

- ✓ De respecter la loi qui régit les partis politiques au Burundi et assurer leur fonctionnement sans le deux poids deux mesures,
- ✓ De prendre des mesures concrètes pour décourager et arrêter les exactions commises par les Imbonerakure ainsi que les agents du SNR, notamment les arrestations arbitraires et les disparitions forcées.

### 2. Au Ministère des Droits de la Personne Humaine et du Genre :

- ✓ De se saisir de la question d'égalité entre tous les Burundais et promouvoir le droit de propriété foncière pour la femme burundaise

### 3. Aux partenaires au développement du Burundi

- ✓ Briser le silence et exiger du Gouvernement du Burundi un arrêt immédiat des arrestations arbitraires et/ou des disparitions forcées
- ✓ Rappeler au Gouvernement burundais le strict respect des droits de l'homme et la promotion d'une tolérance et culture démocratique.